



### Dates de la formation

Du 12 Mars 2026  
au  
06 Novembre 2026



### Informations & inscriptions

04 68 660 260  
contact@emsat.fr

# PROGRAMME DE FORMATION

## Certificat complémentaire

*Direction d'un accueil collectif de mineurs  
(CCDACM)*

### OBJECTIFS

Le/la directeur(trice) d'un accueil collectif de mineurs (ACM) :

- **organise et évalue** les activités de l'accueil en élaborant le projet pédagogique et en assurant sa mise en œuvre;
- **encadre** une équipe et assure sa coordination et son accompagnement;
- **accueille** les publics en assurant leur sécurité physique et morale et en organisant des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne.

### PRÉREQUIS A L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire à minima de l'un des certificats relatifs au secourisme suivants: PSC1 ou SST en cours de validité.
- Être titulaire ou en cours de formation BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs (ACM), d'une durée totale de 28 jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation (attestation à fournir).

### INSCRIPTION

- Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription avant le 27 Février 2026.
- Satisfaire à l'entretien de sélection
- Identifier la structure ACM dans laquelle réaliser son stage de direction.
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités et à l'encadrement des publics.
- Devis sur demande.

### DÉROULEMENT DE LA FORMATION

**Cette formation se déroule en alternance** entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil dans laquelle un tuteur / une tutrice sera désigné(e).

Le positionnement

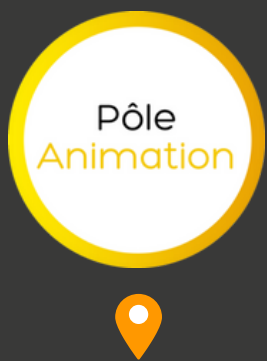
Le 12 Mars 2026

**162 h en centre de formation**

réparties entre mars et octobre 2026

**18 jours minimum de stage en tant que directeur-trice  
adjoint-e ou directeur-trice d'ACM** (extrascolaire,  
périscolaire ou centres de vacances).

Calendrier détaillé fourni avec le dossier d'inscription



## Lieu de formation

### EMSAT FORMATION

1 Impasse du Conflent  
Parc Sud Roussillon IV  
66280 SALEILLES

## Méthodes pédagogiques

**Alternance** entre cours magistraux et travaux dirigés

**Mise en situation pédagogique** fréquente et régulière.

Utilisation de **supports multimédias et interactifs**

Simulations d'**entretiens** et de **réunions**

**Suivi renforcé** des apprenants, grâce à une relation régulière avec le tuteur / la tutrice et des visites en structure

Mise en place d'**évaluations formatives** régulières

## Financements

**MON  
COMPTE  
FORMATION**



## PROGRAMME

Les contenus traiteront de **3 compétences** principales à acquérir :

### Organiser et évaluer les activités

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur;
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique;
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur.

### Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques;
- Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes ;
- Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels, pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique.

### Accueillir les publics enfants / adolescents et les animateurs

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et des ressources contextuelles;
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif;
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets.

## ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins **18 jours, consécutifs** ou non , d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

Il/elle transmet un **document écrit d'une vingtaine de pages**, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document constitue le support d'un **entretien de 30 minutes maximum** comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le(la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le(la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

### DATES DES CERTIFICATIONS

**1er passage: 02 Octobre 2026**

**2ème passage: 05 Novembre 2026**

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le directeur d'un accueil collectif de mineurs peut exercer au sein de diverses structures telles que les collectivités ou les associations, aussi bien pendant les temps périscolaires que extrascolaires.

Il encadre une équipe pédagogique et veille à la mise en œuvre des intentions éducatives de l'organisateur.

En tant que professionnel de l'animation, il possède les compétences nécessaires pour animer à la fois des équipes et des publics.